

# LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES AÎNÉS



**IL EST TEMPS D'OUVRIR LES YEUX** [www.aines.gc.ca](http://www.aines.gc.ca)

## FAITS SUR LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ET ÉMOTIONNELLE ENVERS LES AÎNÉS\*

La violence psychologique envers les aînés consiste en tout acte, verbal ou non, qui porte atteinte à la dignité et à l'estime de soi d'une personne âgée et qui menace son bien-être psychologique. La violence émotionnelle envers les aînés consiste en tout acte, verbal ou non, qui porte atteinte à la dignité et à l'estime de soi d'une personne âgée et qui menace son bien-être émotionnel. Cela comprend toute tentative visant à démoraliser, à déshumaniser ou à intimider une personne âgée. La violence psychologique et émotionnelle peut comprendre :

- les cris et l'intimidation;
- les insultes ou injures;
- les menaces de violence ou d'abandon;
- l'intimidation ou le dénigrement;
- l'humiliation;
- le harcèlement;
- le fait de traiter un aîné comme un enfant;
- le fait d'ignorer la personne ou de l'isoler de sa famille et de ses amis, ou de l'empêcher de s'adonner à ses activités régulières;
- le fait de s'immiscer dans la vie privée d'une personne âgée de façon inappropriée.

Parmi les signes de violence psychologique ou émotionnelle possibles, notons :

- une agitation ou un bouleversement extrême;
- des sentiments inexplicables de désespoir, de culpabilité ou d'inaptitude;
- un retrait inhabituel de la famille et des amis;
- un malaise ou de l'anxiété en présence de certaines personnes en particulier;
- une hésitation à discuter de la situation.

Lorsqu'une personne blesse une autre personne ou qu'elle lui inflige des mauvais traitements, il s'agit de violence. Rappelez-vous que :

- les personnes âgées méritent le respect;
- les personnes âgées ont le droit de vivre une vie exempte de violence psychologique et émotionnelle;
- les personnes âgées ont le droit de vivre en sécurité;
- la violence est inexcusable.

Pour plus de renseignements, composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou visitez [www.aines.gc.ca](http://www.aines.gc.ca).

\*Les renseignements contenus dans la présente fiche de renseignements sont tirés du site Web du Centre national d'information sur la violence dans la famille de l'Agence de la santé publique du Canada : [www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn](http://www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn). Il est à noter qu'il ne s'agit pas ici de définitions légales; elles visent plutôt à aider les gens qui travaillent avec les personnes âgées à reconnaître les signes de violence envers les aînés.



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada